

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente-quatre, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt et un septembre précédent.

**Étaient Présents :**

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M.SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M.LISON Adjoints au Maire, MMES GAUTIER, KAIS, KERNISSI, MM.GUY, BOURCIER, Mme YAZIDI, M.GRAUER, M. ELMALEH, Mme CROS, M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC, M.MATRAT, MMES AIT MOUFFOK, COHEN, M. AHMED, MMES SAID ABDALLAH, PROSPERI, DOUMBIA, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. REDON représenté par Mme AZZOUZ,  
Mme TRAIKIA représentée par M. KONIECZNY,  
M. BENYAHIA représenté par Mme ESPINASSE,  
Mme TAN représentée par M. SAIDANI,  
M. J.P. LEROY représenté par Mme LE GLOANNEC,  
Mme MHEBIK représentée par Mme BASTIDE,  
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par M. LE DANOIS,  
M. LEROY H. représenté par Mme BLIN,  
M. LE FLOCH représenté par M. TILLIET,  
M.BOUTIN représenté par M. CHALLAL.

**Absent non représenté :**

M. TAVARES.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Brigitte ESPINASSE ayant obtenu 44 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM270918 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCÉDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 44 voix

Madame Brigitte ESPINASSE

Madame Brigitte ESPINASSE est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 2-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 28 JUIN 2018**

**ADOpte** le procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Municipal réunie le 28 juin 2018.

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

**CM270918 - 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2018**

**APPROUVE** : la Décision Modificative n°1 2018 récapitulant en section de fonctionnement et en section d'investissement les mouvements de crédits ci-après détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ont voté Pour : 42

N'a pas participé au vote : 2, Monsieur CHALLAL (pouvoir Monsieur BOUTIN)

*Favorable à la majorité*

**CM270918 - 4 - INDEMNITÉ DE CONSEIL 2018 ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

**DECIDE** de proratiser cette indemnité 2018 sur 8 douzième compte tenu du départ de Monsieur Patrick BACQUEY de la trésorerie d'Epinay-sur-Seine au 31 août 2018.

**DECIDE** de retenir les taux maximums prévus à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour le calcul de l'indemnité.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 5 - CONVENTION D'ADHÉSION ET DE PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL VILLES DES MUSIQUES DU MONDE - EDITION 2018**

**APPROUVE** la convention d'adhésion et de partenariat avec l'association « *Villes des musiques du monde* » ainsi que la charte et la « fiche d'évaluation des contributions financières 2018 » jointes en annexes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

**AUTORISE** la dépense correspondante, à hauteur de 1.582,50 € TTC (mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes)

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 6 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE EVRARD - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Etablissement public de santé de Ville-Evrard, fixant les objectifs communs pour la saison 2017-2018,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**FIXE** le montant de la contribution financière versée par l'Etablissement public de santé de Ville-Evrard à la Ville d'Epinay-sur-Seine à : 500 € (cinq cent euros).

**AUTORISE** la recette correspondante.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 7 - CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE AVEC L'ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPINAY-SUR-SEINE (O.H.E.S.) - ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

**APPROUVE** la convention de partenariat à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Association Orchestre d'harmonie d'Epinay-sur-Seine (O.H.E.S.), fixant les objectifs communs pour l'année scolaire 2018-2019,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 8 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR - SAISON CULTURELLE 2018-2019**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association « *Cultures du cœur* » pour la saison culturelle 2018-2019, qui permettra d'offrir au public visé des places de spectacles gratuites.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 9 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

**APPROUVE** le nouveau règlement du Fonds de Participation des Habitants.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 -10 - CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2018 – CONTRAT DE VILLE DE PLAINE COMMUNE**

**APPROUVER** l'ensemble des conventions d'attribution de crédits avec le CGET,

**AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des conventions d'attribution de crédits avec le CGET, permettant un soutien financier aux actions portées par les différents services de la ville d'Epinay-sur-Seine.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 11 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (MARS 2017-FÉVRIER 2018) ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT**

**PREND ACTE** du rapport d'activités du Fonds d'Initiatives Associatives pour la période de mars 2017 à février 2018.

**APPROUVE** le nouveau règlement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA).

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 12 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE COLLÈGE EVARISTE GALOIS POUR UNE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ESPACE NELSON MANDELA**

**APPROUVE** les termes de la convention avec le collège Evariste Galois, portant sur la mise à disposition :

- De la salle polyvalente de l'Espace Nelson Mandela pour accueillir un atelier danse, au profit des élèves,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 13 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ VILLE EVRARD - HÔPITAL DE JOUR « LA PASSERELLE » POUR UNE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À L'ESPACE NELSON MANDELA**

**APPROUVE** les termes de la convention avec l'Établissement Public de Santé Ville Evrard hôpital de jour « La Passerelle », portant sur la mise à disposition :

- De la salle de cuisine de l'Espace Nelson Mandela pour accueillir un atelier culinaire, au profit des patients,

**AUTORISE** Le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que la mise à disposition des locaux s'effectue à titre gracieux.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 14 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION N° 18-005A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Globale et coordination n° 18-005 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020 qui accorde l'agrément du centre socioculturel La Maison du Centre, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Globale et Coordination »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 15 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 18-006A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA MAISON DU CENTRE**

**APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Collective Familles n° 18-006 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020 qui accorde l'agrément du centre socioculturel La Maison du Centre, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Collective Familles »,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 - 16 - OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES FAÇADES ET ESPACES EXTÉRIEURS DU CANYON: APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET DE SON ENVELOPPE FINANCIÈRE / AUTORISATION DE DÉPOSER ET SIGNER LA DÉCLARATION DE TRAVAUX**

**APPROUVE** l'Avant-Projet de l'opération de technique de la piscine du Canyon,

**APPROUVE** le montant prévisionnel des travaux en phase A.P.D. fixé à 594.191,00 € H.T.

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la déclaration de travaux.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 – 17 - APPROBATION D'UN AVENANT ENTRE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE ET L'OFFICE DE TOURISME DE SAINT-DENIS PLAINE COMMUNE GRAND PARIS**

**AUTORISE** le dépôt d'objets supplémentaires, par ailleurs, le dépositaire a été livré de tote bag, prix de vente au public 5.00€ ttc, prix d'achat 4.80€ ttc,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de dépôt et mise en vente des objets publicitaires supplémentaires, avec l'Office du Tourisme de Saint-Denis/Plaine Commune Grand Paris.

Ont voté Pour : **44**

*Favorable à l'unanimité*

### **CM270918 – 18 - REMISE DE RECOMPENSES CHEQUES CADEAUX AUX LAUREATS DU BREVET DES COLLEGES**

**APPROUVE** la remise d'un chèque-cadeau aux jeunes Spinassiens-lauréats du Brevet des Collèges - Session 2018, d'une valeur de :

- 15 euros pour l'obtention du Brevet,
- 25 euros pour les mentions «assez bien»,
- 35 euros pour les mentions «bien»,
- 50 euros pour les mentions «très bien».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

**APPROUVE** le principe d'acquisition de 550 chèques-cadeaux d'un montant de 15 325,00 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune ces derniers,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

### **CM270918 -19- REMISE DE RÉCOMPENSES CHÈQUES CADEAUX AUX LAURÉATS DU BACCALAURÉAT**

**APPROUVE** la remise d'un chèque-cadeau, aux jeunes bacheliers Spinassiens - Session 2018, d'une valeur de :

- 25 euros pour l'obtention du baccalauréat,
- 35 euros pour les mentions «assez bien»,
- 100 euros pour les mentions «bien»,
- 150 euros pour les mentions «très bien».

Valable au sein de différentes enseignes partenaires sur l'ensemble du territoire national,

**APPROUVE** le principe d'acquisition de 435 chèques-cadeaux d'un montant de 19 500,00€,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir, pour le compte de la commune, ces derniers,

**DIT** que la dépense est prévue au budget communal.

Ont voté Pour : 44

*Favorable à l'unanimité*

**CM270918 – 20- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

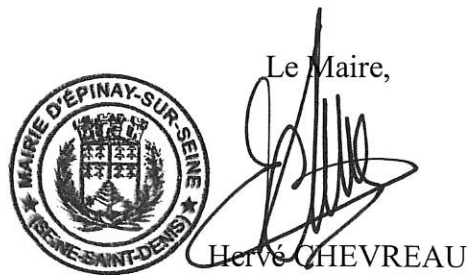
**PREND ACTE** des décisions prises à partir du mois de juin jusqu'à fin août 2018 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt.

Le - 1 OCT. 2018

La Secrétaire,

  
Brigitte ESPINASSE

Le Maire,  
  
Hervé CHEVREAU